

Rapport de la sous-commission du budget 2017

Dicastère de M. Théo Bregnard (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres: Madame Silvia Locatelli PS, rapporteure
Monsieur Sven Erard Verts
Monsieur Cédric Haldimann PLR

La sous-commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2016 en présence de M. Théo Bregnard, conseiller communal, chef de dicastère, et des chefs de services et responsables suivants:

- Centres 420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455 : MM. Pascal Cosandier (directeur de secteur), Fabrice Demarle (directeur de secteur), Alain Fournier (chef de la direction générale et directeur de secteur) et Giacomo Laini (directeur administratif) pour l'Ecole obligatoire
- Centre 500 : M. Cyril Tissot (chef de service) pour les Affaires culturelles
- Centres 501 et 502 : Mme Pascale Hess (responsable de la Bibliothèque des Jeunes) pour les bibliothèques de la Ville
- Centres 505, 510, 511, 512, 513, 514 et 515 : Mmes Sylviane Musy (responsable des Archives communales et conservatrice du Musée d'histoire) et Lada Umstätter (conservatrice du Musées des beaux-arts), ainsi que MM. Xavier Hüther (administrateur et chef des services généraux des musées), Régis Huguenin (conservateur-directeur du Musée internationale d'horlogerie) et Arnaud Maeder (directeur des institutions zoologiques) pour les institutions muséales
- Centre 560 : M. Fernando Soria (chef de service) pour les cultes

Remarques générales

Il s'agit de rappeler ici que le changement de législature et l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe gouvernementale a donné lieu à des remaniements départementaux. Ainsi, le dicastère sous revue ici comprend les domaines de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration, qui ne faisaient pas partie d'une même entité auparavant.

Concernant le processus budgétaire, le chef de dicastère revient brièvement sur l'ampleur des difficultés financières rencontrées par la Ville et les indispensables mesures qu'il s'agira de prendre dans tous les domaines pour contenir au maximum le déficit prévu. Dans les domaines représentés ici, comme dans le reste de l'administration communale, il est constaté que la marge de manœuvre en termes d'économies devient de plus en plus étroite, puisque les mesures touchent au fonctionnement même des services et à leur capacité à fournir les prestations qui leur sont demandées. L'étroitesse de la marge de manœuvre est illustrée par la distorsion qu'il existe entre d'une part l'impact important des mesures « métier » pour la vie des services et, d'autre part, le résultat financier que ces mêmes mesures produisent. Si une réflexion plus globale sur l'ensemble de la commune est nécessaire, les mesures prises n'en restent pas moins indispensables. La sous-commission du DIC1 a pu constater que les efforts sont réels, et remercie les services ainsi que la direction du dicastère pour leurs efforts présents et à venir dans ce contexte difficile.

420 à 455 – Ecole Obligatoire – propos liminaires

Avec la mise en place de MCH2, la présentation des comptes de l'instruction publique a été profondément revue. C'est la raison pour laquelle, la Ville a été contrainte de scinder le fonctionnement de l'école en plusieurs rubriques. On retrouve ainsi 6 centres de charges en lien avec le fonctionnement de l'Ecole et un centre qui concerne les subventions aux institutions.

La grosse part des centres de charges concernent le traitement des enseignants dans les trois cycles (Centres 435, 440 et 445). Le centre 420 est lié à la direction et le centre 450 est lié aux bâtiments scolaires. Le 455, enfin, est une sorte de rubrique « divers » dans laquelle on retrouve notamment toutes les activités parascolaires.

Par ailleurs, le chef de dicastère rappelle que la Ville n'a que peu de prise sur l'évolution des charges. Ainsi, la décision prise par le canton de supprimer la cotisation des enseignants à la caisse de remplacement et reportant la charge notamment sur les communes, a un impact de CHF 279'000 sur le budget de la Ville.

Dans tous les cas, cela contraint la Ville à rechercher des économies dans la maigre marge de manœuvre qui est la sienne. Les réflexions à ce sujet ne sont pas encore complètement abouties.

430 – Ecole Obligatoire – Direction et administration

A la question d'un-e commissaire d'éclaircir les problèmes d'horaires rencontrés à la rentrée scolaire, il est répondu que les éléments évoqués plus haut sont à prendre en considération. En effet, l'explication trouve son origine en partie dans deux phénomènes. Le premier est la difficulté d'organisation engendrée par la réforme des filières et HarmoS avec le manque de locaux évoqué plus haut.

Le second est le constat que le système mis en place pour la gestion des horaires globalisé sur tous les cercles a compliqué les choses. La direction assure que des mesures seront prises afin que cela ne se reproduise pas.

435, 440 et 445 – Ecole obligatoire - Cycles 1, 2 et 3

Il est relevé que le budget ne comprend encore pas les effets des réflexions qui sont actuellement menées avec le Canton et donc les économies qui pourraient en découler.

Actuellement la situation est relativement tendue à cause de la nouvelle grille salariale que l'Etat entend mettre en place dès 2017, et la contestation que celle-ci provoque au sein du corps enseignant. La direction souligne que la grève administrative n'a, pour l'heure, aucune conséquence sur les élèves ni sur les relations entre la direction des Ecoles et les enseignants. Par contre, des mesures plus conséquentes de type grèves de l'enseignement généreraient à coup sûr des conséquences et frais supplémentaires pour la Ville. Il s'agira d'être attentif à ce fait.

450 – Ecole Obligatoire – Bât.

L'introduction d'HarmoS ainsi que la réorganisation des filières du Cycle 3 ont généré d'importants remaniements au sein des bâtiments scolaires. Actuellement les deux premiers cycles peuvent être considérés comme stabilisés ou en voie de l'être. Par contre, pour ce qui est du cycle 3, il convient de souligner que la refonte des filières a engendré un besoin important de locaux supplémentaires. Cette refonte est aujourd'hui effective jusqu'au degré 10, elle sera finalisée et en œuvre sur les 11 degrés dès la rentrée scolaire 2017. La réforme et l'introduction des classes à option et à niveaux engendrent un dédoublement nécessaire de classes.

La Ville a donc dû trouver 15 salles de classes supplémentaires pour accueillir les élèves du cycle 3. Pour l'instant, 9 ont été mises à disposition notamment par le biais de réorganisations ou réaffectations. Une solution doit encore être trouvée pour 6 d'entre elles. Cela représente une augmentation d'un quart des locaux précédents (60 salles), ce qui est colossal.

A la question de savoir si un fonds cantonal n'est pas censé également aider au financement de la création de nouvelles classes, il est répondu qu'effectivement, ce fonds a existé jusqu'en juin 2016 date à laquelle il a été abrogé. La Ville ayant déposé ses demandes en 2015, elle pourra cependant bénéficier de ce financement sous certaines conditions qui sont encore à vérifier.

Un-e commissaire s'étonne du coût engendré par la réforme et questionne son utilité. Un débat sur la question est amorcé. Il est par exemple rappelé qu'une telle réforme s'est faite pour des raisons pédagogiques et la volonté de rendre l'école moins clivante. Mais cela nécessite des moyens. Il est également vrai que la situation financière de la Ville et du Canton n'étaient pas prévues dans cette ampleur, et que cela n'aide pas à la mise en place sereine d'une telle réforme.

500 – Affaires Culturelles

Il est rappelé que depuis 2015, la Ville a coupé près de 20 % dans le secteur des subventions culturelles. La réalisation du Budget 2017 est en ce sens à nouveau très difficile, et il est relevé que si les acteurs culturels ont bien compris les enjeux et coopéré, la limite avec l'épuisement et le découragement n'est pas très loin. Le délégué culturel estime cependant que c'est précisément dans des périodes de morosité financière comme celle qui est vécue actuellement que la dynamique donnée par les acteurs de la culture est importante. Il relève que quelques fleurons de la culture non institutionnelle de la ville sont précisément nés dans les années 1990, en pleine morosité économique et financière, et permettent à La Chaux-de-Fonds de rayonner.

En commission, il est constaté que les chiffres transmis, notamment pour la liste des subventions, sont encore sujets à modifications. Par ailleurs, la liste transmise aux commissaires ne comprend que les subventions maintenues et non pas celles qui auraient été supprimées. Les commissaires regrettent cet état de fait qui ne permet pas d'avoir une vision claire et globale.

Il est relevé que les choix effectués quant aux subventions ont tenu compte des effets induits sur d'autres participations. En effet, un retrait ou diminution de subvention de la Ville pourrait avoir, dans certains cas comme par exemple au TPR, un effet domino sur l'ensemble des autres subventions versées par des organismes externes ou encore le canton.

Il n'en reste pas moins que les baisses annoncées, ou le renoncement à subventionner certains projets particuliers, ont des conséquences certaines sur les acteurs culturels.

Un-e commissaire estime qu'il est absolument indispensable de mettre en place une stratégie culturelle. Ce n'est que sur la base de cette stratégie que des choix pourront être opérés. Aujourd'hui le domaine culturel dans son ensemble pèse près de 5% du budget communal. Il ne s'agit pas ici d'augmenter cette part, mais bien de maintenir cette proportion au vu de l'importance que l'activité culturelle a pour l'image de la ville.

Le chef de dicastère en prend note et relève que c'est en cours, en lien avec le rapport sur la politique culturelle voté au printemps 2016, mais actuellement la priorité est à la recherche de mesures.

Un-e commissaire demande à quoi correspondent les importantes variations constatées dans la rubrique 316 001 00 (location) et le centre de charges 33 (Amortissements). Celle-ci est liée au déménagement du secrétariat des affaires culturelles de la rue du collège (bâtiment de la Ville) à Espacité dans le cadre du remaniement des dicastères.

En ce qui concerne les amortissements, il a été procédé à quelques amortissements complémentaires dont notamment celui du Colloque le Corbusier sur 2016. Les amortissements restants sur 2017 concernent l'équipement de la billetterie (Crédits spéciaux 2009) et la couverture de la rue du Collège (Crédits spéciaux 2012).

501 – Bibliothèque de la Ville

Pour rappel, en 2014 la Bibliothèque de la Ville (BV) a perdu 25% de son budget « Bien services et autres charges d'exploitation » (BSM). Elle est également passée de 23.2 EPT à 21.7 (postes très spécialisés). Cela a déjà imposé à l'époque un arbitrage sur les priorités à mener. Ainsi, le chef de dicastère explique à la commission que la majorité des charges consenties le sont dans le domaine qui touchent le plus le public de la BV, à savoir la lecture publique et la discothèque (60 % du budget 2017).

A la question d'un-e commissaire sur l'évolution des discussions avec le canton concernant la subvention à la BV, il est répondu que celles-ci sont toujours en cours. Cependant, il est constaté que le montant de CHF 700'000 n'a toujours pas bougé, alors que la BV assume des tâches d'importance cantonale comme par exemple le Département audiovisuel et la gestion de fonds particuliers.

Un investissement sera également consenti pour la BV en 2017, il s'agit de la RFID (Radio Frequency Identification ou identification par radiofréquence). Ce système, dont l'installation se monte à CHF 160'000, permettra de mettre en place le système de prêt en libre-service, ce qui donnera la possibilité de dégager des ressources de personnel pour d'autres tâches. Enfin, cela améliorera également le système antivol en place.

A noter qu'au vu de la situation financière de la Ville, le projet de valorisation des fonds et archives est pour l'heure suspendu. Il ne faut cependant pas négliger l'impact que cela aura à terme sur la qualité de ces mêmes ouvrages.

502 – Bibliothèque des Jeunes

La responsable de la Bibliothèque des jeunes (BJ) relève que la comparaison avec 2015 est relativement difficile étant donné qu'auparavant c'était l'association de la BJ, à laquelle la Ville versait une

subvention, qui prenait en charge une partie des BSM ainsi que la formation des employé-e-s. La situation était donc étrange puisqu'une association n'a en principe pas cette vocation. Cet état de fait a donc été modifié. Dès 2016, tous les BSM ont intégré le budget du service, et la formation est prise en charge par la Ville. Les fonds de l'association sont, pour leur part, utilisés à la réalisation de projets ou acquisitions de certains ouvrages. La Ville a également baissé sa subvention à l'association dès 2016 (CHF -7'000) tout comme le canton (CHF -3'000).

Un-e commissaire s'étonne du fait que, malgré ces changements qu'il-elle comprend bien, l'exercice pour la Ville ne soit pas neutre ou en baisse, mais qu'au contraire celle-ci ait augmenté la part dévolue à la BJ dans son budget. Le chef de dicastère acquiesce mais relève que l'augmentation des charges liées à la BJ depuis 2016 ne fait que compenser, partiellement, le retrait de la subvention du canton de CHF 23'306.15 (rubrique 463 100 00).

Pour revenir au budget 2017, le fonctionnement de la BJ ne semble pas en péril, mais il paraît évident que toute volonté de développement vers une offre conforme aux standards du XXI^{ème} siècle est pour l'instant suspendue. A une question d'un-e commissaire, il est relevé que le maintien de la BJ sur deux lieux est absolument indispensable pour assurer l'accès à l'offre et aux activités de la BJ notamment dans le quartier ouest de la ville. D'ailleurs, un projet d'agrandissement de l'antenne de chef de dicastère-Wilson est toujours en étude. Le besoin de le mener à bien semble important car la bibliothèque est à l'étroit. Il est également à relever que les autres projets, notamment concernant le sas d'entrée de la rue de la Ronde sont pour l'instant bloqués au vu de l'impossibilité financière d'y pourvoir.

Un-e commissaire relève que l'accès à la BJ par les classes et la collaboration avec les enseignants semblent particulièrement appréciés.

De manière générale, le chef de dicastère relève que d'intenses réflexions sont menées pour renforcer les synergies et collaborations entre la BJ, la BV et les écoles. Le regroupement des bibliothèques et de l'instruction publique dans le même dicastère pourrait encore faciliter les réflexions.

505 à 515 – Institutions muséales – propos liminaires

Le chef de dicastère relève que dans ce domaine les chiffres transmis ne sont pas encore complètement définitifs et une évolution risque encore d'intervenir dans ces prochains jours. Il relève également que l'ensemble des institutions muséales ont subi de fortes pressions ces dernières années. Au vu de la situation il s'agit d'être innovant en conservant une culture institutionnelle dynamique avec cependant moins de moyens. Il met en garde contre les projets qui pourraient amener des solutions simples voire simplistes et pas toujours réalistes ou génératrices d'économies. Enfin, il est rappelé par l'ensemble des conservateurs, que les musées de la Ville sont tous tenus par les règles du Conseil international des musées : l'ICOM (International Council of Museums). Ces règles sont contraignantes et imposent une éthique stricte.

En fin de journée, le chef de dicastère relèvera encore qu'il estime la collaboration entre les différents musées excellente, ce qui est une très bonne nouvelle dans les périodes difficiles à affronter.

505 – Archives communales

L'archiviste communale rappelle que le domaine des archives répond à des normes légales imposées au niveau cantonal et strictes notamment en termes de conditions de conservation. La situation des archives communales est, de ce point de vue, problématique, et le risque de perte de documents à intérêt historique ou juridique est réel.

Un mandat externe est actuellement en cours. Celui-ci doit rendre une analyse sur l'état des archives et les pistes possibles pour remédier au problème. Mais dans tous les cas, l'application des recommandations émises dans le rapport qui sera rendu nécessitera la libération de financements.

A noter également que si la gestion électronique des données (GED) est en cours d'introduction, un gros problème se situe dans le plan de classement pratiquement inexistant. Un contact avec le service des archives de l'État, avec lequel la collaboration est précieuse, permettra sûrement de pouvoir bénéficier d'un logiciel d'établissement de plan de classement qui fait actuellement défaut. L'enjeu est aussi, ici, de pouvoir répondre aux exigences fédérales et cantonales en termes de transparence et de protection des données.

Mesures et défis à relever à court terme :

1. Trouver un lieu de stockage qui permette d'entreposer les archives de manière conforme et au moindre risque, de façon durable ;
2. Mener une réflexion sur l'organisation globale, en lien avec le prochain départ à la retraite de S. Musy prévu pour fin 2018.

510 – Services généraux des musées

L'administrateur du dicastère et des musées, rappelle que ce dernier a été créé en 2011 dans le but d'apporter un soutien logistique et harmonieux aux musées de la Ville. Ce soutien concerne notamment toutes les problématiques liées aux bâtiments abritant les musées.

Dans les autres missions évoquées, on peut rappeler le soutien au Musée paysan et artisanal, la gestion des dépôts et de la bibliothèque des musées qui sera mise en service. A ce propos, un-e commissaire demande si la bibliothèque est une réelle bibliothèque ou un simple dépôt. Il est relevé que c'est bien une bibliothèque, mais modeste.

Actuellement, le poste vacant qui serait dévolu à celle-ci n'est pas repourvu. Cependant, la convention passée avec l'Université impose que les ouvrages soient mis en valeur. Il s'agit donc à nouveau de réfléchir à des solutions, que ce soit en partenariat avec l'Université ou alors en retravaillant le profil de poste à repourvoir.

Parmi d'autres économies, l'agenda des musées sera encore suspendu en 2017. Par ailleurs, une économie supplémentaire est prévue par la suppression de la semaine des musées (CHF 70'000.-). Cette manifestation biennale n'avait, par ailleurs, déjà pas pu avoir lieu en 2015 à cause de la fermeture de 2 musées (MBA et MHNC).

Pour le reste, le budget présenté pour 2017 constitue le minimum avec lequel le service peut fonctionner. Il permettra donc de tourner si aucune mauvaise surprise ne venait à se produire.

Un-e commissaire s'interroge sur le centre de recettes 45, « Prélèvement provision abris PC », qui avait généré un montant important en 2015. L'administrateur du dicastère confirme qu'il s'agissait là d'une opération exceptionnelle et que le fonds a été soldé fin 2015.

511 - MHNC

A titre liminaire, le chef de dicastère rappelle que le MHNC est actuellement fermé. Les équipes ont en charge de mener le travail de conservation de base. Au départ, la fermeture devait permettre de préparer le déménagement du MHNC dans le nouveau Zoo-Musée. Cependant, au vu de la situation financière de la Ville, il ne serait pas responsable de laisser penser que ce projet, pourtant porté par le Conseil général à deux reprises, soit réalisé à court, voire moyen terme.

Le directeur des institutions zoologiques (directeur IZ) a fait part des difficultés actuelles de l'institution. Les coupes prévues pour l'année 2017 seront très dures à absorber. Il rappelle que le musée fait en réalité partie du pôle nature de la Ville avec le Zoo (Institutions zoologiques).

Le directeur IZ signale que la collection du MHNC est la 10^{ème} en importance en Suisse, ex-aequo avec celles de Soleure et de St-Gall. Sa valeur scientifique ne peut être négligée, tout comme les liens construits avec les universités.

Enfin, il rappelle l'attachement qu'avaient les Chaux-de-Fonniers au musée, avec une fréquentation qui, avant sa fermeture, se montait à 11'600 visiteurs par an (19'000 lorsqu'il était encore gratuit). Il s'agit d'un musée très familial.

Entre 2013 et 2015, le MHNC a perdu une partie importante de ses effectifs. Selon le directeur IZ, le seuil à ne pas atteindre pour tourner correctement serait de 5 EPT. Aujourd'hui on est bien en dessous si on ne tient pas compte des CDMax encore en discussion au Conseil communal. Du point de vue des BSM, la baisse durant la même période est de 57%, hors le loyer. Ce dernier demeure très lourd (CHF 173'000 par an), et continue d'être assumé puisque pour l'heure, il n'existe pas d'alternative au stockage des collections. Or, la Ville a une responsabilité morale et légale vis-à-vis de celles-ci.

La situation particulière du MHNC suscite de nombreuses questions de la part des sous-commissaires. Il est ainsi demandé au chef de dicastère si le musée coûte plus à la Ville ouvert ou fermé puisque le loyer est dû et qu'en parallèle aucune recette liée aux entrées n'est engrangée. Un autre moyen pourrait être d'envisager une ouverture partielle, sur la base d'activités ponctuelles comme cela s'est fait pour la nuit des Musées. Par ailleurs, il est également demandé si des moyens alternatifs de financement ont été évoqués et si le bâtiment de l'ancien stand pourrait finalement être remis en état. Enfin, les sous-commissaires se sont également demandé si des rapprochements avec d'autres musées du canton avaient été tentés.

Le chef de dicastère admet que la situation des locaux doit trouver une solution rapide. Un lieu de stockage doit être trouvé dans les plus brefs délais. Il comprend l'argument des entrées non engrangées, mais il faut être conscient qu'une grande partie de la collection est aujourd'hui

emballée. Le fait de maintenir le musée dans les locaux actuels n'est pas une option, et il n'existe aujourd'hui aucune solution réaliste et finançable pour rouvrir le musée. Des contacts ont bien été pris avec d'autres musées, notamment pour stocker les collections. Cependant, les autres entités sont également sujettes à manque de place, et recherchent elles-mêmes des locaux de stockage. Le partenariat pourrait donc plus porter sur un regroupement de ces locaux de stockage que sur la cession d'une partie de la collection, voire le regroupement de musées, options émises par des commissaires.

Aujourd'hui, l'avenir du MHNC est donc clairement en question.

512 – MH

La conservatrice revient sur le rôle de ce musée qui constitue une passerelle entre le passé et le présent, mais aussi entre la vie externe à la cité et interne à celle-ci. Il fait également le lien entre les 3 musées du parc (MBA, MH et MIH).

Il est relevé que « l'effet nouveauté » lié à la réouverture du musée s'estompe même si la fréquentation a bien augmenté (6'400 visiteurs après rénovation ce qui représente pratiquement le double d'avant rénovation).

Le MH se retrouve donc face à un nouveau défi et se doit d'être particulièrement créatif pour continuer à susciter l'intérêt sans pour autant disposer de moyens qui lui permettraient d'avoir beaucoup d'expositions temporaires qui sont celles qui génèrent les pics de fréquentation. Des partenariats sont mis en place avec des organismes qui aident à la recherche de fonds. Actuellement, encore passablement de retard dans l'inventaire, d'où la nécessité de disposer de collaborateurs en CDMax.

513 – MIH

Il est rappelé que le MIH abrite deux types de collections : celle liée aux objets et celle liée aux archives et bibliothèque avec le centre d'études.

Le MIH draine beaucoup de public de l'extérieur, puisque la fréquentation se compose de 25 % de personnes venant du canton, 25 % du reste de la Suisse, 25 % de l'Europe géographique et 25 % des pays extra-européens.

Cela représente 30'000 à 35'000 visiteurs par an. Le musée est moins dépendant des expositions temporaires que les autres. A la question d'un-e commissaire, il est relevé que le MIH n'a pas constaté d'augmentation de la fréquentation post-inscription à l'UNESCO. Un constat partagé par l'ensemble des autres musées.

Il est relevé que depuis 2016, le MIH fonctionne avec 2 EPT en moins. Par ailleurs, certains postes sont actuellement sur le balan : l'actuelle conservatrice adjointe (0.5 EPT) va quitter l'institution prochainement et rien n'est encore décidé quant à son remplacement. Il est également rappelé que le centre d'études documentaire tourne avec 0.2 EPT alors qu'il est censé assumer des tâches liées à une convention. Il est également relevé que depuis 2015, c'est un tiers des BSM qui est retranché au budget du MIH.

A ce propos, la visite organisée en fin de séance par la direction du MIH a permis aux commissaires de constater les problèmes de fuites subies par le musée. Il est rappelé que celui-ci a 40 ans et est entièrement souterrain. Des travaux d'étanchéité devraient être menés avant que cela n'atteigne un stade critique. Si pour l'heure ce n'est pas à l'ordre du jour pour 2017, il faut le garder à l'esprit car l'enveloppe ne pourra pas encore attendre 10 ans.

514 – MBA

La conservatrice relève que contrairement au MIH par exemple, le MBA est contraint de se distinguer car il ne peut pas s'appuyer sur une spécificité particulière. Il doit donc être inventif et vit grâce à l'attrait généré par ses expositions.

Comme dans la plupart des domaines culturels, la recherche de fonds est un élément important pour pouvoir financer les expositions. Cependant, il est pratiquement impossible de trouver des fonds externes si la Ville ne peut assumer le minimum essentiel.

Au vu de la situation de la Ville, le MBA a déjà renoncé, à mener des expositions qui étaient dans un premier temps planifiées pour 2017. Il devra rechercher des solutions pour l'avenir et pour continuer à être attractif.

A la question de savoir comment on peut expliquer le nombre important d'heures de vacataires, il est relevé que celles-ci sont en grande partie liées aux contraintes de surveillance imposées notamment par les assurances. Le doublage de la surveillance lors de période de plus grande affluence (week-end) a notamment permis de baisser les primes. Par ailleurs, 400 heures sont liées aux montages d'expositions.

515 – Zoo BPC

Le directeur IZ relève que l'effectif évoqué ne concerne que les personnes directement en lien avec les animaux. Toute l'administration et la gestion du Zoo est attribuée à l'équipe du MHNC.

Les commissaires estiment qu'un accent particulier doit être mis sur le Zoo, puisque dans le pôle « nature » évoqué plus haut, c'est bien cette partie qui tient le plus à cœur aux habitant-e-s de la ville.

Le directeur IZ confirme que le Zoo est le premier site touristique du canton et draine très loin. Mais il souligne que selon lui, l'avenir du MHNC liera également le Zoo. L'ensemble des activités didactiques et ludiques proposées au Zoo sont gérées par l'équipe du MHNC. Développer le Zoo cela demande également des moyens, sinon cela reste un simple parc animalier qui n'a pas d'autre vocation que celle de s'y promener.

Un-e commissaire relève que le Zoo du Bois du Petit-Château n'a jamais eu la vocation de devenir le Zoo de Bâle. Il-elle se demande si les projets qu'évoque le conservateur ne sont pas trop ambitieux en rapport avec ce qu'est le Bois du Petit-Château. Le directeur IZ confirme qu'il n'a jamais été question de cela, mais simplement de maintenir les activités qui donnent vie au lieu, et dont l'importante fréquentation démontre l'intérêt qu'elles suscitent (ex : Nuit de la chouette, pique-niques, P'tit Noël du Zoo, etc. plus de 1'000 personnes à chaque activité).

560 – Cultes

Ce centre financier est relativement simple puisqu'il ne comprend que deux lignes relatives aux subventions accordées par la Ville à la Paroisse protestante et à l'Eglise catholique.

Il est relevé que ces subventions découlent directement d'une loi cantonale instituant elle-même l'obligation d'un concordat avec les trois Eglises reconnues (réformée, catholique romaine et catholique chrétienne). Ce concordat institue un certain nombre d'obligations de prise en charge par la Ville comme par exemple l'entretien des temples et particulièrement des clochers et de leur cloche ou encore la prise en charge du chauffage pour les Eglises catholiques.

A noter que le concordat devra vraisemblablement être revu suite au projet mené par le canton de reconnaissance des communautés religieuses.

Par ailleurs, la situation actuelle des paroisses amène de nouvelles questions et de nouvelles relations à mettre en œuvre, notamment à la suite de la vente de certains temples par l'Eglise réformée neuchâteloise (l'EREN). C'est notamment le cas pour le Temple de l'Abeille devenu, depuis peu et après rachat par l'école EvaProd, le Théâtre des Abeilles.

Enfin, il convient de signaler que pour les raisons évoquées ci-dessus, la Ville doit prévoir dans son budget d'investissements 2017, une dépense de CHF 26'000 qui concerne la rotation de la cloche du Grand Temple.

La rapporteure de la sous-commission
Silvia Locatelli